

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 4 FÉVRIER 2026 à 19H00****N°005/2026 - Versement, dans le cadre du Projet Educatif Local (PEL), des subventions au titre de l'appel à projet Parcours d'éducation artistique, Culturel et Sportif**Conseillers en exercice : **25** - Présents : **19** - Excusés avec Pouvoir : **3** - Excusé sans Pouvoir : **1**
Absents : **2** – Votants : **22**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 4 FÉVRIER, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du **29 janvier 2026**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MIRALLES Bruno, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, VIGNAGA Isabelle.

ÉTAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs :

MINIER Jean-Philippe (a donné pouvoir à BERNARD Jean-Luc), MONTEIRO Rita (a donné pouvoir à CHAUDET Lydie), TRICHOT Patricia (a donné pouvoir à MARCILLAC Frédéric).

ÉTAIT EXCUSÉ SANS POUVOIR :

Monsieur VAUGEOIS Patrick.

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame GONGUET Nathalie, Monsieur RONGEAT Stéphane.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Dans le cadre du Projet Educatif Local, et conformément à l'action 1-3 « Mise en place d'un parcours d'éducation artistique, culturel et sportif », la commune a lancé en juin 2025 un appel à projet auprès des acteurs éducatifs de la commune permettant de financer des actions artistiques, culturelles ou sportives innovantes en faveur des 0-11 ans.

Les projets qui ont été reçus et validés sont les suivants :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20260204-005-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026
Publication : 10/02/2026

Porteur	Action	Bénéficiaires	Coût	Date projet	Coût commune
Bout'chou	Ecoute musicale, expression corporelle et picturale	16 enfants de 2-3 ans	10 séances d'1h : 1 200 €	février à mai 2026	1 200,00 €
RPE	Eveil, corps et voix	Jusqu'à 20 personnes par séance (enfants de 4 mois à 3 ans) : 2 à 3 ateliers par assistante maternelle	10 ateliers de 45 min : 865 €	8/1/26 au 5/2/26	865,00 €
Ecole du Village	Création d'un film d'animation	CE1/CE2 (50 élèves)	1 300 €	oct. Nov. 2025 à avril 2026	500,00 €
Ecole du Village	Apprentissage de l'autonomie à vélo	CM1-CM2 (45 élèves)	2 200 €	mai-juin 2026	2 200,00 €
Ecole du Village	Rencontre avec une illustratrice jeunesse	1 classe de maternelles (GS) : 24 élèves	1 atelier d'1h30 : 255 € (698,56€)	04/11/2025	698,56 €
Ecole des Vavres	Rencontre avec une illustratrice jeunesse	1 classe de maternelles (MS-GS) : 17 élèves	1 atelier d'1h30 : 255 € (698,56€)	04/11/2025	
Ecole des Vavres	Un album, une recette	5 classes de maternelles : 110 élèves	984,24 €	nov. 2025 à juillet 2026	984,24 €
Ecole des Vavres	Projet de fin d'année : une semaine, un pays, une recette	5 classes de maternelles : 110 élèves	960,00 €	mai à juillet 2026	710,00 €
TOTAL (hors actions proposées par le Pôle Pyramide)					7 157,80 €

Le budget alloué à l'appel à projet sur l'année 2025 est de 10 000 euros.

Hormis, les projets proposés par le RPE et la crèche Bout'chou ainsi que le projet commun aux deux écoles dont les factures seront directement prises en charge par la commune, il convient qu'une subvention soit versée aux deux écoles pour la réalisation de leurs projets.

Vu le Projet Educatif Local 2022-2027,

Vu le compte rendu de la commission éducation enfance jeunesse du 29 janvier 2026,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VERSE une subvention au titre de l'appel à projet « Parcours d'éducation, artistique, culturel et sportif » à :

- L'école des Vavres pour un montant de 1 694,24 €
- L'école du Village pour un montant de 700,00 €

Article 628 du budget 2026

001-210103446-20260204-005-2026-DE

DIT que ces crédits sont inscrits à l'article 628 du budget 2026 et reportés du budget 2025.

Réception par le préfet : 09/02/2026
Publication : 10/02/2026

Délibération n°005-2026 du 4 février 2026 (suite) – 3 –

DIT que ces crédits sont inscrits à l'article 6288 du budget 2026 et reportés du budget 2025.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET



Le Secrétaire,
Patrick BOUVARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20260204-005-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026
Publication : 10/02/2026